



ATTESTATION D'ACCUEIL (Pièces à Fournir)

- Pièce d'Identité (CNI , Titre de Séjour,) en cours de validité de l'hébergeant
- Contrat de bail : pour les Locataires
- Titre de propriété ou Taxe Foncière : pour les Propriétaires
- Justificatif de Domicile récent (loyer, factures : EDF, France Télécom)
- Timbre Fiscal à 30 €uros (sur internet et chez les buralistes)
- Impôts sur le Revenus, Fiches de paie ...
- Assurance Médicale, prenant en charge les frais médicaux à hauteur d'un montant de 30 000 €, si la personne hébergée ne peut s'assurer dans son pays
- Renseignements concernant la personne à accueillir :
 - Nom Conjoint :
 - Nom
 - Prénom
 - Date de naissance
 - Prénom
 - Date de naissance
 - Lieu de naissance.....
 - Adresse
.....
 - Nationalité
 - N° de Passeport
 - Photocopie du Passeport
- Dates de Séjour (90 jours maximum) :
- Pour un mineur voyageant seul, attestation de la personne détenant l'autorité parentale, précisant l'objet, la durée du séjour de l'enfant ainsi que la personne qui aura la garde temporaire de l'enfant. Cette personne devra être l'hébergeant.